



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR
L'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION DE SON
DOMAINE PUBLIC**

**DÉCISION N° DM-21-050
EN DATE DU 18 FEVRIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 10-16 du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 21 janvier 2016 relative à la mise en œuvre du bouclier de sécurité ;

VU la délibération n° CP 16-132 de la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 18 mai 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité en Ile-de-France ;

CONSIDÉRANT le dispositif de soutien financier à l'équipement en vidéo-protection proposé par le Conseil régional ;

CONSIDÉRANT le projet mené par la Ville de vidéo-protection de son domaine public ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'une subvention pour l'équipement en vidéo-protection ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès du Conseil régional une subvention de **49 130 € HT** pour procéder à l'extension des dispositifs de vidéo-protection sur l'année 2021 d'un montant global de **163 766 € HT** afin de faire face aux enjeux de la sécurité.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210218-Imc1H8155H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/02/2021
Date de Publication : 18/02/2021